PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement et l'ordonnance suivants ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance générale du 2 juin 2015 :

- Règlement RCA15-08-1-3 modifiant le règlement RCA15-08-1 sur les tarifs;
- Ordonnance OCA08-08-0001-1 autorisant une murale sur le bâtiment situé au 1320, rue du Collège.

Avis est aussi donné que ce règlement et cette ordonnance sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 10 juin 2015

Isabelle Bastien, avocate Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

NOTICE is given that the following by-law and order have been adopted by the Saint-Laurent Borough Council at its general meeting of June 2, 2015.

- By-law RCA15-08-1-3 modifying by-law RCA15-08-1 on fees;
- Order OCA08-08-0001-1 authorizing a painting on the wall of the building located at 1320, rue du Collège.

Notice is also given that this by-law and this order are filed at the Citizen's Office, located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, at the disposal and for the information of any interested person.

Montréal, June 10, 2015

Isabelle Bastien, Lawyer Secretary of the Borough Council